



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2022 – 20h00

Etaient présents : M HUBERT Jean-Paul, M ESNAULT Raymond, Mme PLANCHON Anne-France, M MARAIS Jean-Claude, M LARDON Damien, M CISSE Emmanuel, M DESCHOOLMEESTER Denis, Mme FOUGERAY Sandrine, M JUGE Didier, Mme LE BRETON Carole, Mme RAGOT Christelle, M VERITE Mickaël.

Étaient absents excusés: Mme MOISE Tania (procuration à M ESNAULT); Mme GARNIER Christelle, GUILLIN Benoît, LE BOUCHER Franck, POITOU Céline (procuration à M Mickaël VERITE), Mme TOUCHARD Annabelle, Mme VAILLANT Mikaëla (procuration à M JUGE Didier).

Secrétaire de séance : M LARDON Damien

Convocation et affichage : 15 mars 2022

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL 01 mars 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2021

Les résultats sont présentés par Monsieur ESNAULT, par chapitre et compte

| <u>Section d'Exploitation</u> | | <u>Section Investissement</u> | |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------|
| Dépenses réalisées | 52 682.96 € | Dépenses réalisées | 48 555.24 € |
| Recettes réalisées | 53 798.40 € | Recettes réalisées | 41 574.78 € |
| Résultat de l'exercice | 1 115.44 € | Résultat de l'exercice | - 6 980.46 € |

Sous la présidence de Monsieur ESNAULT 1^{er} adjoint, et hors de la présence de Mr HUBERT, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte administratif 2021, tel que présenté ci-dessus.

Compte de Gestion 2021

Monsieur Le Maire confirme au Conseil Municipal que les résultats du compte de gestion 2021 sont identiques au compte administratif 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de Résultat 2021 du service assainissement pour 2021, comme suit :

| <u>Section d'Exploitation</u> | <u>Section Investissement</u> |
|--|--------------------------------------|
| Résultat de l'exercice 1 115.44 € | Résultat de l'exercice - 6 980.46 € |
| Résultat antérieur reporté 63 078.90 € | Résultat reporté 140 182.25 € |
| RESULTAT A AFFECTER 64 194.34 € | RESULTAT INVESTISSEMENT 133 201.79 € |

- 133 201.79 € au résultat reporté d'investissement R 001
- 0 € au compte 1068 (affectation à la section d'investissement)
- 64 194.34 € au résultat reporté de fonctionnement R 002 (résultat à affecter-besoin de financement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ADOPE l'affectation du résultat 2021 comme ci-dessus présenté pour le service assainissement.

Budget Primitif

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2022 du service Assainissement par chapitre, avec détail des comptes annexé à la note :

| <u>Section d'exploitation</u> | <u>Section investissement</u> |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses : 117 992.74 € | Dépenses : 258 494.53 € |
| Recettes : 117 992.74 € | Recettes : 258 494.53 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des présents,

- APPROUVE le Budget Primitif 2022 pour le service assainissement, tel que présenté et équilibré à
 - 117 992.74 € en section de fonctionnement
 - 258 494.53 € en section d'investissement.

BUDGET COMMUNE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le vote du budget est reporté au 05 avril 2022.

INFORMATIONS

COURRIERS

Séance levée à 23h00

Le Maire,
Jean-Paul HUBERT